Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

LA CONVENTION DE SAINT-DENIS : UNE PREMIÈRE DÉCENNIE DE SUCCÈS ET DE NOUVELLES PERSPECTIVES

Conférence célébrant le 10e anniversaire de la Convention

3 novembre 2026 (16 h - 18 h 30)

Forum Grimaldi, Auditorium Camille Blanc

Discours de clôture de Rodrigo Cavaleiro

Président du Comité de Saint-Denis

Excellences,
Monsieur le ministre,
Chers invités,
Chers collègues et amis,

Permettez-moi tout d'abord de remercier chaleureusement les autorités de la Principauté de Monaco de nous accueillir aujourd'hui et d'avoir réuni cette remarquable communauté pour célébrer le dixième anniversaire de la Convention de Saint-Denis.

Les anniversaires nous invitent à jeter un regard rétrospectif. Mais leur véritable intérêt réside dans le fait qu'ils nous aident à décider de la voie que nous souhaitons suivre pour l'avenir.

Il y a dix ans, la Convention de Saint-Denis a exprimé une idée à la fois simple et révolutionnaire : les gens ne se rendent pas à un événement sportif simplement pour entrer dans un lieu sûr. Ils viennent pour participer, pour soutenir, pour célébrer et pour se sentir à leur place. Notre responsabilité ne se limite donc pas à prévenir la violence ou les troubles. Elle consiste à veiller à ce que chacun puisse vivre le sport dans des conditions sûres, sécurisées, accueillantes, inclusives et respectueuses de la dignité humaine.

C'est ce qui fait la singularité de cette Convention. Elle part du principe que la sécurité, la sûreté et les services ne constituent pas des volets distincts, et encore moins des priorités concurrentes. Ce sont trois piliers interdépendants d'une même approche intégrée. Si l'un d'entre eux est négligé, c'est l'ensemble du système qui s'en trouve affaibli.

Au cours de ces dernières années — et en particulier grâce à mon expérience au sein de ce Comité et lors de visites de suivi —, j'ai pu constater à quel point cette approche reste pertinente. J'ai vu des systèmes avancés qui continuent à se remettre en question et à apprendre. J'ai également constaté le long chemin qu'un principe convenu au niveau international doit parcourir avant de devenir réalité : dans la politique nationale, la coordination locale, les opérations de police, la formation des stadiers et la manière dont les supporters sont accueillis.

Ce parcours, des normes à la pratique, doit rester au cœur de notre travail.

Le Comité a déjà adopté deux stratégies de travail pluriannuelles : la première pour la période 2021–2025 et notre stratégie actuelle pour la période 2026–2029. Ensemble, elles assurent la continuité autour de cinq priorités durables : le suivi, la mise en œuvre efficace et l'élaboration de normes, le rôle institutionnel du Comité, les partenariats internationaux et l'assistance technique.

Mais une stratégie n'a de valeur que si elle engendre des changements.

Le suivi doit donc rester au cœur de notre mandat. Nos visites de suivi, questionnaires, études thématiques et évaluations des grands tournois ne sont pas des inspections pour elles-mêmes. Elles reposent sur l'examen par les pairs, la coopération et la confiance. Leur objectif est d'identifier les points forts, de reconnaître les bonnes pratiques et d'aider les pays à combler leurs lacunes avant que celles-ci ne se transforment en échecs.

Il reste encore beaucoup à faire pour garantir la pleine mise en œuvre de la Convention, du niveau national au niveau local. Nous devons notamment continuer à renforcer les piliers de la sécurité, de la sûreté et des services afin qu'ils atteignent l'équilibre nécessaire avec la sûreté, qui a bénéficié de nombreuses années de coopération policière internationale efficace.

Nous avons besoin d'une sûreté solide. Mais la sûreté à elle seule ne suffit pas à garantir un événement sécurisé. Elle ne suffit pas non plus à en faire un événement accueillant.

Un supporter traité avec dignité est plus enclin à coopérer. Un stadier bien formé peut empêcher qu'un incident mineur ne dégénère en incident grave. Un site accessible n'est pas seulement un meilleur site ; c'est aussi un site plus sûr. Le service n'est donc pas un élément facultatif. Il fait partie intégrante d'une gestion efficace des risques et d'une approche du sport fondée sur les droits humains.

Le suivi doit également déboucher de manière plus systématique sur une aide concrète. Lorsqu'une visite met en évidence une lacune, la question suivante ne peut pas se limiter à « Qu'avons-nous constaté ? » ; elle doit être : « Que pouvons-nous faire ensemble pour améliorer la situation ? »

Les plans d'action qui découlent des visites de suivi devraient devenir des instruments vivants de réforme, dotés d'une appropriation claire, de priorités réalistes et d'un suivi concret. L'assistance technique devrait répondre directement aux besoins identifiés et aider les États à transformer les recommandations en pratiques durables.

L’élaboration de normes restera également l’une de nos responsabilités essentielles. Au cours de la dernière décennie, le Comité s’est penché sur des défis persistants et émergents, allant des engins pyrotechniques et des interdictions collectives de stade au maintien de l’ordre, à la gestion des foules, à l’assistance stadiaire, à la sécurité et à l’accueil.

À mesure que de nouveaux défis apparaissent, nos normes doivent continuer à évoluer tout en restant ancrées dans les valeurs du Conseil de l’Europe. Les droits humains, l’égalité entre femmes et hommes, l’accessibilité et la lutte contre le racisme, les discours de haine et la discrimination ne peuvent pas être de simples chapitres supplémentaires ajoutés à notre travail technique. Ils doivent être présents tout au long de celui-ci.

L’approche pluri-institutionnelle est l’esprit même de la Convention, et la composition de notre Comité doit refléter ce principe. Les gouvernements ne peuvent à eux seuls garantir la sécurité et l’accueil dans les manifestations sportives. Les services de police, les municipalités, les organisations sportives, les clubs, les ligues, les supporters, les professionnels et la société civile détiennent tous une part du savoir — et une part de la responsabilité.

C’est pourquoi la diversité croissante de notre Comité revêt une telle importance. Les États parties siègent aux côtés d’observateurs étatiques et non étatiques issus des services de police, du monde du sport, des organisations de supporters, des organismes professionnels et des institutions internationales. Cette diversité améliore la qualité de nos décisions en combinant les politiques nationales avec l’expérience opérationnelle et celle du terrain. Elle nous aide également à comprendre comment le vécu des manifestations sportives peut être différent en fonction du genre, de l’âge, du handicap ou de l’origine.

La Convention est ouverte au monde entier. Elle ne se limite pas aux États membres du Conseil de l’Europe, et sa portée internationale croissante devrait nous encourager à faire preuve d’encore plus d’ambition.

Le rythme des ratifications au cours de la première décennie a été remarquable — environ une ratification tous les trois mois — et celles que nous célébrons aujourd’hui montrent que cette dynamique se poursuit. Nous progressons régulièrement vers une ratification universelle parmi les États membres du Conseil de l’Europe et vers l’achèvement de la transition depuis la Convention de 1985.

Mais notre horizon doit s’étendre au-delà de l’Europe. Notre coopération renouvelée avec le Maroc et la Tunisie démontre la pertinence de la Convention au-delà des frontières régionales. Parallèlement, les partenariats avec les organisations sportives, l’Union européenne, les agences des Nations unies et d’autres organisations régionales peuvent consolider la position du Comité en tant que plateforme de référence internationale en matière de sécurité, de sûreté et de services lors des manifestations sportives.

À mesure que le nombre de nos membres, de nos partenariats et de nos responsabilités s'accroît, nous devons également reconnaître une réalité fondamentale : l'ambition doit aller de pair avec les capacités.

Les réalisations de la dernière décennie ont été rendues possibles non seulement grâce à l'engagement des États, des observateurs et des experts, mais aussi grâce au travail soutenu du Secrétariat. Celui-ci assure la continuité entre les réunions, soutient le suivi, élabore des normes, entretient les relations institutionnelles et traduit les décisions du Comité en résultats concrets.

Une grande partie de ce travail s'effectue à l'abri des regards, mais il est indispensable.

Si nous voulons que les activités de suivi soient conséquentes, que les nouveaux membres soient correctement soutenus et que nos normes répondent de manière crédible aux nouveaux défis, alors le Comité et son Secrétariat doivent disposer de ressources stables, adéquates et équitablement réparties.

Il ne s'agit pas d'un détail administratif. C'est une condition d'efficacité et de crédibilité.

Chaque ratification suscite des attentes légitimes. Chaque visite de suivi engendre une responsabilité de suivi. Chaque recommandation doit être comprise et mise en œuvre. Investir dans les capacités du Comité et de son Secrétariat, c'est donc investir dans des événements plus sûrs, des institutions plus solides et une meilleure coopération internationale. C'est ce qui nous permettra de tirer parti des acquis de la première décennie plutôt que de nous contenter de les célébrer.

Chers amis,

Notre travail est technique, mais son objectif ultime est profondément humain — et profondément démocratique.

Un stade est une société sous une forme concentrée. Il rassemble des personnes de générations, d'origines, de croyances et de milieux sociaux différents. Il suscite des émotions fortes, des identités visibles et des loyautés intenses. C'est précisément pour cela que le sport peut devenir un lieu de confrontation et d'exclusion — mais aussi l'un des lieux les plus puissants pour apprendre à vivre ensemble.

À l'heure où l'Europe et d'autres régions sont à nouveau confrontées à la polarisation, à l'extrémisme, à l'intolérance, aux discours de haine et à une pression croissante sur les institutions démocratiques, nous ne devons pas sous-estimer les enjeux.

Le sport peut montrer qu'un désaccord passionné n'implique pas nécessairement de la haine ; qu'un adversaire n'est pas un ennemi ; que les règles s'appliquent de manière égale ; et que les gens peuvent partager le même espace sans renoncer à leur identité.

Ce sont là des valeurs sportives, mais ce sont aussi des valeurs démocratiques : dignité, égalité, respect, équité, solidarité, inclusion, responsabilité et dialogue.

Nous devons donc protéger le sport contre la violence, la discrimination, le racisme, la haine et la manipulation — non seulement parce qu'ils menacent les spectateurs et les participants, mais aussi parce qu'ils sapent la capacité du sport à unir la société.

Notre mission pour la prochaine décennie est de veiller à ce que le sport reste un ambassadeur de ces valeurs, plutôt que de devenir un amplificateur des divisions qui l'entourent.

Cela exige du courage pour examiner nos lacunes, de l'humilité pour apprendre les uns des autres, et de la détermination pour traduire ces principes communs en pratique quotidienne. Cela exige également que nous donnions à cette Convention, à ce Comité et à son Secrétariat les moyens nécessaires pour remplir leur mission.

Il y a dix ans, la Convention de Saint-Denis nous a donné une vision commune. Aujourd'hui, notre responsabilité est de donner à cette vision un effet durable.

Si nous protégeons le sport en tant que lieu de dignité, d'inclusion et de coexistence démocratique, le sport peut nous aider à protéger les sociétés dans lesquelles nous souhaitons vivre.

Telle est la promesse de la Convention de Saint-Denis.

Et telle doit être notre ambition pour les dix prochaines années.

Merci.